



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 62208

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question de la sécurité des deux roues sur les routes. Aujourd'hui motards et motocyclistes représentent seulement 2 % du trafic. Aujourd'hui 25 % des morts sur ces routes sont des motards ou des conducteurs de motocyclettes. L'usage de stupéfiant au volant est l'une des principales causes de ces accidents. De nouveaux outils de détection permettent de connaître par palier le taux de drogue dans l'urine et permettraient davantage de performance des tests. Actuellement ces dépistages ne sont pas systématiques pour la seule raison qu'un test positif doit être complété d'une prise de sang pour confirmer ou non le test initial et ainsi donner des précisions sur le taux de drogue. En France seulement 20 laboratoires sont équipés pour entreprendre de telles analyses, ce qui rend complexe la procédure de dépistage. Plus que jamais, il est nécessaire d'établir et de prendre des mesures pour une sécurité routière performante et sûre. Il lui demande de préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement concernant l'usage de stupéfiant au volant.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62208

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6375

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)